

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2017

Le deux février deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme CAILLER, Mme HELIOU, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, Mme COGNEAU, M. JUZEAU, Mme MUSART, M. OUVRARD, M. PIEDOUE, Mme SEGRETAIN, Mme FROIN, M. PINARD.

Absente excusée : Mme BLENET donne pouvoir à Mme CAILLER, M. TESSIER, M. ABELS donne pouvoir à M. LOIZON.

Madame SEGRETAIN a été élue secrétaire.

I – FINANCES COMMUNALES

- Résultats budget 2016

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du budget de l'année 2016. L'excédent de la section de fonctionnement est plus important que l'année précédente et permettra de disposer de fonds supplémentaires pour les dépenses d'investissements.

SECTION INVESTISSEMENT		Restes à réaliser
Dépenses	317 318,35 €	66 147,00 €
Recettes	373 421,92 €	
Excédent 2016	56 103,57 €	
Déficit reporté 2015	139 762,26 €	
Besoin de financement	148 805,69 €	(avec RAR)
A inscrire au budget primitif 2017 au 001 dépenses	83 658,69 €	

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses	906 867,56 €
Recettes	1 091 135,49 €
Excédent 2016	184 267,93 €
Excédent reporté 2015	109 391,07 €
Excédent cumulés fonctionnement	293 659,00 €
Autofinancement investissement (1068)	149 805,69 €
A inscrire au budget primitif 2017 au 002 recettes	143 853,31 €

- Tableau des emprunts 2017

Monsieur le Maire présente le tableau des emprunts, avec le montant des annuités à rembourser au cours de l'année qui représente 61 833.07 €. Il souligne que la commune a un taux d'endettement très faible.

L'un des prêts finançant des travaux à l'école, se termine à la fin de l'année, libérant une annuité de 10 239.84 €.

- Vote des taux des taxes

Monsieur le Maire présente le tableau comparatif des taxes d'imposition et rappelle qu'une majoration des taux de 1% a été votée en 2014, et une seconde de 0.6 % en 2015. Aucune augmentation n'a été appliquée en 2016. Les bases fixées par l'Etat permettent également d'augmenter le produit chaque année. Il n'est prévu qu'une majoration de 0.4% pour l'année 2017. L'augmentation du nombre d'habitations permet également une majoration de ces bases.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes d'imposition votés en 2016 et de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2017.

Taxes 2017	Taux
Taxe d'habitation	13,14%
Taxe foncière bâtie	17,92%
Taxe foncière non bâtie	47,50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes d'imposition pour l'année 2017.

- Financement détaillé du budget fêtes et cérémonies 2017 :

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais revêt un caractère imprécis. Le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 portant établissement de la liste des pièces justificatives ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses.

Le comptable ayant l'obligation d'obtenir toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité, demande une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232.

La présente délibération fixe les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses afférentes aux événements ci-après :

- Diverses prestations de services lors de cérémonies officielles et inaugurations, des vœux de la nouvelle année, de manifestations d'ordre culturel, de fêtes locales dont le feu d'artifice;
- Frais de repas, buffets, cocktails, apéritifs ;
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements sportifs, culturels ou lors de réceptions officielles.

II – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT VAL TOURAINE HABITAT

Monsieur le Maire présente la demande de garantie d'emprunt sollicitée par l'organisme Val Touraine Habitat dans le cadre de la construction de 7 logements (5 PLUS et 2 PLAI) au lotissement de la Croix Saint Charles.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Conseil Municipal du 2 février 2017

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°58323 en annexe signé entre l'OPH Val Touraine Habitat, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde sa garantie à hauteur de **35%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **550 200 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**58323** constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

III – TRAVAUX REHABILITATION SALLE POLYVALENTE

- Signature des marchés - demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle l'appel d'offres en procédure adaptée lancé pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente des Tilleuls. Le cabinet d'architecte PHI3 mandaté pour la constitution des dossiers de marchés a décomposé les travaux en 11 lots, traités par marchés séparés, définis comme suit :

N° DU LOT	DÉSIGNATION DES LOTS
1	Désamiantage
2	Gros œuvre
3	Charpente
4	Menuiseries Extérieures Aluminium
5	Doublage – isolation – faux plafonds
6	Menuiseries intérieures
7	Ponçage – vérification parquet
8	Carrelage – Faïence – Sols PVC
9	Peinture – revêtements muraux
10	Plomberie – Chauffage - Ventilation
11	Electricité

50 plis ont été transmis à la mairie, dont 37 sous enveloppes et 13 dématérialisés sur le site internet spécialisé, représentant 60 offres pour les différents lots.

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 17 janvier dernier, le cabinet d'architecte, également chargé de la maîtrise d'œuvre, contrôle actuellement l'ensemble des documents fournis par les entreprises et demande des compléments d'informations si nécessaire.

Le tableau d'analyse des offres devrait être transmis d'ici quelques jours pour permettre l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres.

Seul le lot désamiantage du carrelage des toilettes a été analysé en priorité pour permettre une signature du marché afin de lancer ces travaux qui doivent être exécutés avant le démarrage des travaux de réhabilitation. Le maître d'œuvre a proposé de retenir l'offre de l'entreprise AMIANTE 37 d'un montant de 7395.00€ HT. Un délai d'un mois serait ensuite nécessaire pour le contrôle du dossier par les services de la DDT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention déposée en 2016, au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le financement des travaux.

Une subvention a été attribuée par les services de l'Etat, mais n'a pu être validée considérant que le dossier n'était pas complet avant la fin de l'année 2016. Elle a donc été annulée.

En effet, la commission sécurité incendie du SDIS a rendu un avis défavorable au projet de réhabilitation tel qu'il était prévu considérant que la salle polyvalente et la mairie constituent un seul bâtiment.

Un nouveau dossier prenant en compte les quatre niveaux du bâtiment en y incluant l'ensemble des locaux de la mairie va être présenté au SDIS afin de permettre la délivrance de l'autorisation de travaux.

Le bureau de contrôle SOCOTEC a également souligné la nécessité de renforcer la charpente de la salle principale par une modification du sous-plafond.

Une nouvelle demande doit être présentée au titre de la DETR pour l'année 2017 avant le 20 février avec un plan de financement qui prendra en compte le montant des marchés ainsi que l'ensemble des frais supplémentaires et des frais annexes.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- L'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente des Tilleuls avec les modifications apportées au projet initial
- M. le Maire à signer toutes les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention au titre de la DETR et du Pays du Chinonais

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21-1 ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et notamment son article 28 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du 3 décembre 2015 sollicitant une subvention au titre de la DETR pour la réhabilitation de la salle polyvalente des Tilleuls, en vue de réaliser la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et celle de l'isolation et de l'installation électrique,

VU le courrier de la Préfecture en date du 12 mai 2016 portant attribution d'une subvention au titre de la DETR 2016 sous réserve de la notification de réception d'un dossier réputé complet, et celui du 28 novembre 2016 rappelant ces conditions et spécifiant que les délais fixés pour la réception du dossier n'avaient pas été tenus, avec pour conséquence l'annulation de la subvention au titre de l'année 2016.

VU la délibération du 6 octobre 2016 arrêtant :

Conseil Municipal du 2 février 2017

- le choix de l'architecte chargé de l'élaboration du projet et de la maîtrise d'œuvre,
- du bureau de contrôle
- de la coordination SPS

VU la délibération du 3 novembre 2016 :

- adoptant le projet et le devis estimatif présenté par le maître d'œuvre,
- autorisant Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres en procédure adaptée,
- sollicitant le Département pour solliciter une subvention au titre du FDSR,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un marché de travaux, sous la forme de la procédure adaptée, pour la réhabilitation de la salle polyvalente des Tilleuls pour un montant global estimé à 238 000 € HT, et à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention au titre de la DETR et du Contrat de Pays du Chinonais sur le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant
Travaux – marché	181 300.00 €	CDDS 25%	59 500.00€
Equipements	30 545.00 €	DETR 30%	71 400.00€
Maîtrise d'œuvre	17 200.00€	Conseil Régional	5 000.00€
CT, SPS et études énergétique et amiante	4 800.00€	Emprunt	120 000.00€
Frais Appel d'Offres	1 000.00€	Autofinancement	29 100.00€
Divers et imprévus	3 155.00€		
Total opération HT	238 000.00€		
Total opération TTC	285 600.00€	Total opération	285 600.00€

Article 3 : de retenir l'offre de l'entreprise AMIANTE 37 d'un montant de 7 395.00€ HT pour le désamiantage du carrelage des toilettes.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Mme la Trésorière Principale de Sorigny.

- Demande d'emprunt

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée auprès d'établissements bancaires en vue de contracter un emprunt pour compléter le financement des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente des Tilleuls.

Une simulation a été demandée pour un prêt de 100 000.00 €, à taux fixe, avec une durée de remboursement de 12 ou 15 ans.

Conseil Municipal du 2 février 2017

Le Conseil Municipal,

- après avoir étudié les propositions reçues,

- considérant les taux proposés et le fait que le remboursement de l'un des prêts actuels de la commune se termine en fin d'année,

Après en avoir délibéré, par 17 voix et 1 abstention,

- décide de contracter un prêt à 120 000.00 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre, dont l'offre est la mieux disante,

- retient la formule avec un taux fixe de 1.06 %, remboursable sur une durée de 12 ans avec des échéances trimestrielles, représentant une annuité de 10 662.72 €.

- s'engage à inscrire cet emprunt au budget 2017

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt

Il est précisé que le délai de validité de l'offre est fixé au 10 février 2017 et la date limite de versement des fonds au 20 avril 2017. La première échéance du remboursement sera au 20 juillet 2017.

IV- PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLES

- Parcelles boisées de la famille Hayet

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 3 mars 2016, s'est prononcé favorablement à l'achat de la parcelle de bois appartenant à Monsieur Jean-Louis HAYET, cadastrée YA n° 149, d'une superficie de 11745 m2, située face au complexe de la Baronne.

Il donne lecture du courrier de M. Hayet qui accepte de vendre cette parcelle à la commune au prix de 0.75€ le m2.

Considérant l'intérêt de cette parcelle boisée dans le cadre des projets d'aménagement envisagés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte d'acheter la parcelle cadastrée YA n° 149 d'une superficie de 11 745 m2 au prix de 0.75 € le mètre2
- Décide de faire également l'acquisition de la parcelle YA n° 186, appartenant à Mme Francine HAYET d'une superficie de 1018 m2 selon les mêmes conditions.
- Précise que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera financé par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer les actes notariés.

- Parcelle M. Viau lotissement la Croix St Charles

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 octobre 2016, s'est prononcé favorablement à l'achat d'une bande de terrain attenante au lotissement de la Croix Saint Charles (parcelle cadastrée YB n°77) appartenant à M. Viau.

Il présente l'accord écrit de M. Viau pour une vente au prix de 1€ le m2, sur une bande de 20 mètres de large, ainsi que le devis de bornage établi par M. Tartarin, géomètre Expert, s'élevant à la somme de 780€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Accepte de faire l'acquisition d'une bande de terrain de 20 mètres de large, issue de la division de la parcelle YB n° 77

Conseil Municipal du 2 février 2017

- Demande de solliciter un devis comparatif auprès d'un second géomètre pour le bornage de la parcelle.
- Décide que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera financé par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer les actes notariés.

- Parcelle famille Lespagnol

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges de courriers et offres d'achat qui n'ont pas abouti, avec la famille LESPAGNOL en vue de l'acquisition, par la commune, du terrain contigu à l'école, d'une superficie de 825 m².

Considérant qu'en raison de sa situation, il est prévu de classer cette parcelle dans les emplacements réservés aux installations d'intérêt général public, elle ne pourra de ce fait, être construite ou recevoir une autre destination, la famille LESPAGNOL, accepte une nouvelle négociation pour la cession de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de proposer à la famille LESPAGNOL une offre d'achat de 30 000.00 €.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Personnel communal
 - Recrutement agent technique :

Monsieur le Maire demande la mise en place d'un jury pour les entretiens avec les candidats sélectionnés pour le recrutement d'un agent aux services techniques. Plus de 50 candidatures ont été reçues. Il est prévu que cet agent prenne ses fonctions à compter du 15 mars.

Il propose que le jury soit composé de lui-même, de M. Corneau, adjoint délégué aux services techniques, de Béatrice Cadot et de Jean-Jacques Goubeau, en qualité de représentants du personnel, ainsi que de deux membres du conseil municipal.

Valérie Musart et Daniel Ouvrard acceptent de faire partie du jury.

- Remplacement Agence Postale Communale

Annick Rolland, adjoint administratif chargée de l'agence postale communale, va être en arrêt de travail plusieurs semaines en raison d'une opération chirurgicale, dès la fin de ce mois. Un remplacement en interne, est envisagé (agents à temps incomplet à l'école), et si cela ne s'avère pas possible par un recrutement.

- Création comité paritaire

A l'issue des réunions avec le personnel, et afin de mettre en place des actions pour améliorer les conditions de travail, il a été proposé de composer un groupe de travail constitué d'élus et d'un agent par service. Ces derniers n'ont pas encore constitué leur groupe.

Aline Cailler, Noémie Segretain, Patrice Juzeau, Carine Cogneau acceptent de représenter les élus municipaux dans ce groupe de travail.

- Commissions Touraine Vallée de l'Indre

Monsieur le Maire présente la liste des délégués des commissions pour la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre. Il rappelle que les suppléants ne sont appelés à siéger qu'en cas d'absence du titulaire.

Noémie SEGRETAINE reste déléguée de la commission intercommunale des impôts.

- Choix devis pour travaux de plomberie et électricité au local technique

Les agents techniques ont bien avancé dans l'aménagement des vestiaires et du bureau des nouveaux locaux techniques. Deux entreprises ont été sollicitées pour fournir un devis en vue des travaux de plomberie, d'électricité et de chauffage. L'entreprise VAN MEER est mieux disante pour un coût total de 10 732.69 € TTC.

Elle va être à contactée pour confirmer ses délais d'intervention du fait que les gaines doivent être passées rapidement.

- Révision du classement des habitations par la commission des impôts

Le Conseil Municipal décide de solliciter les services fiscaux pour obtenir la liste des habitations de la commune, classées en catégorie 8 et 7. En effet, les habitations sont classées en plusieurs tranches qualitatives, allant de la ruine (catégorie 8) à l'habitation de grande qualité (catégorie 1). Certaines maisons font l'objet d'aménagements qui ne sont pas déclarés aux services fiscaux et sont, en conséquence, sous évaluées. Une mise à jour avait été faite il y a une dizaine d'années et avait permis un certain nombre de reclassements. La commission des impôts examinera la liste, et pourra revoir les catégories fiscales.

- Dates prochaines réunions

- Commission Cadre de vie-bâtimens : jeudi 9 février pour le PAVE et l'AD'AP
- Commission Générale : jeudi 23 février pour l'étude du dossier élaboré par Dany BOURRY, sur l'hommage aux soldats de la commune morts pour la France à la guerre 1914-1918, ainsi que pour une réflexion sur l'inauguration de la salle des Tilleuls, avec éventuellement une soirée théâtrale.
- Commission Générale jeudi 2 mars pour la préparation du budget
- Conseil Municipal jeudi 16 mars, à 19h, avec à l'ordre du jour, principalement, le vote du budget

- Courrier d'un administré

Les membres du conseil municipal ont été destinataires d'un courrier de Mme Nedaud, domiciliée au lieu-dit « La Braudière » qui fait part de son mécontentement sur des problèmes de débit de l'eau potable et sur les difficultés d'utilisation d'internet par manque de débit dans son secteur. Un technicien de VEOLIA a été contacté dès réception du courrier pour un contrôle. Une réponse va être préparée pour proposer des solutions pour l'accès à internet dans les zones isolées.

- Tour de table

M. OUVRARD rappelle les difficultés de circuler dans la rue de l'Eglise et demande si les aménagements envisagés pour règlementer le stationnement de manière plus significative sont toujours d'actualité (bordures, marquages au sol). Quelques travaux pourront être réalisés au cours de l'année.

Mme DUPOISSON rappelle que des arbres penchent du côté de la route sur la RD8 et pourraient représenter un danger.

Mme FORGET indique qu'une nouvelle assistante sociale vient de prendre ses fonctions sur notre secteur.

M. MATIAS s'est rendu à la réunion annuelle du bilan de la gendarmerie ; le nombre de délits reste stable mais ceux relatifs à la vente de stupéfiants ont fortement augmenté. La commune pourrait rejoindre la Groupement de Sainte Maure.

Il évoque l'effraction commise dans les locaux de la cantine le week-end dernier avec une dégradation de la toiture.

Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont planté des arbustes, pour la création de la haie située derrière le lotissement de la Croix Saint Charles, avec l'assistance de la Fédération des Chasseurs.

Laëtitia FROIN propose l'installation d'un tapis à l'entrée de la salle des Associations.

Sébastien CORNEAU présente le projet d'aménagement des espaces verts étudié en commission cadre de vie. La commission propose par ailleurs de contacter un nouveau prestataire pour le feu d'artifice, de maintenir l'emplacement du marché gourmand et si possible celui du tir. Des modifications sont également prévues pour les décorations de fin d'année avec une possible évolution vers une illumination des bâtiments.

Eric PIEDOUE demande s'il serait possible de créer un cheminement piétonnier entre la Zone d'Activités et l'entrée du bourg; Ce secteur est situé sur la RD 19 en dehors de l'agglomération. De tels travaux, et

notamment le busage du fossé, représenteraient une dépense conséquente. La voie et ses abords sont propriété du Département qui finance les travaux.

Noémie SEGRETAIN demande la date d'arrivée des médecins. Elle reste fixée au 1^{er} mars prochain. Il est rappelé l'engagement de la commune de financer les trois premiers mois de loyers dans les locaux du kinésithérapeute.

Plusieurs membres du conseil municipal ont assisté à la cérémonie des vœux de la TVI et regrettent la position du président qui n'a pas donné la parole à Eric LOIZON en sa qualité d'ancien président de la CCPAR. Ils ressentent des tensions et un manque de convivialité dans le fonctionnement de cette nouvelle communauté depuis l'intégration des communes de la CCPAR suite à la fusion.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 23h30

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 16 mars 2017 à 19h00